

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 24 JANVIER 2013

2013-07 CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE TECHNICIEN S.I.G.

L'an deux mille treize, le jeudi 24 janvier, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 18 janvier 2013, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville de PLESSE (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 21
Votants : 21

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Suppléant présents :

Monsieur Pierre SEVEC, délégué du collège électoral Pornic

Excusés:

Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul

Secrétaire de séance : Bernard LEBEAU

Délibération affichée : le 24 janvier 2013

2013-07 **CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE
TECHNICIEN S.I.G.**

Vu les dispositions de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

La mise en œuvre de la mission « aménagement numérique du territoire – montée en débit » nécessite la mise en place rapide d'outils systèmes information géographique (S.I.G.). Cet accroissement temporaire de travail va fortement mobiliser le responsable informatique et S.I.G. du SYDELA qui doit donc bénéficier d'un renfort ponctuel.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- de créer un emploi non permanent de technicien S.I.G. sur le grade de technicien, pour un renfort ponctuel du responsable informatique et S.I.G,
- de retenir les caractéristiques suivantes pour cet emploi :
 - Durée : 6 mois éventuellement renouvelable 1 fois.
 - L'agent bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ce grade ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de ses diplômes et de son expérience professionnelle.
 - Avantages annexes : la personne recrutée bénéficiera des chèques-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bernard CLOUET



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard Clouet", written over the circular logo.